

Département de l'Aude

Arrondissement de

CARCASSONNE

Domaine interventions

économiques

Sous-domaine

Subventions

Nombre de membres en
exercice : 10

Nombre de membres
présents : 8

Nombre de votants : 7

Date de la convocation
du Conseil Municipal :
30 mars 2023

Affichage en date du 31
mars 2023

Séance du 11 avril 2023

Objet : subventions
aux associations :
Musique au Cœur
des Moulins

Certifiée exécutoire
Par réception en
Préfecture le :

Affiché le :

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID : 011-211103130-20230411-2023_9-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE RICAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/9

L'an deux mille-vingt-trois, le onze du mois d'avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Ricaud, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur HENNEBELLE Jean-Luc, premier adjoint.

Etaient présents : Mesdames MARTIN Nicole, Solange GODARD, Line SALLES, Monique CRUZEL, Messieurs Jean-Luc HENNEBELLE, Michel CALVEL, Bernard PEDUSSAUD, Williams ROUQUET formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Jean-Joseph AYRAUD, Eric CROS.

Monsieur Williams ROUQUET a été désigné secrétaire de séance.

Nicole MARTIN Maire quitte la séance et ne prend pas part à la délibération.

Monsieur le premier-adjoint propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions communales aux associations dont l'activité contribue à l'intérêt public

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.1611-4,

Conformément au débat d'orientation budgétaire 2023

Le Conseil Municipal

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

2023/9 Association Musique au Cœur des Moulins

Le Conseil Municipal délibère sur l'attribution de subventions 2023 pour l'association Musique au Cœur des Moulins.

Madame Nicole MARTIN membre de l'association, quitte la séance et ne participe pas à la délibération.

MUSIQUE AU CŒUR DES MOULINS

533 €

VOTANTS : 7 POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

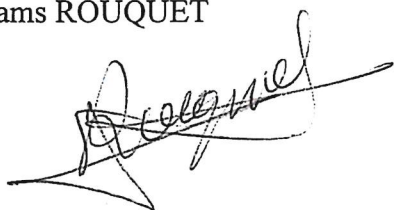
VOTANTS : 7 POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE :

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T.

Ricaud le 11 avril 2023

Le secrétaire de séance

Williams ROUQUET



Le premier adjoint

Jean-Luc HENNEBELLE

